
REGLEMENT GENERAL

CIRCUIT DEPARTEMENTAL VETERAN

1) Généralités :

1.1 Le "Circuit Départemental vétérans" (CDV) est une compétition, aussi appelée étape fédérale, pour la catégorie vétérans (+ 35 ans) du département 05.

1.2 Le circuit ne fait pas l'objet de classement.

1.3 La gestion et le suivi du CDV est délégué à la Commission Départementale Adultes CoDéAd du Comité Départemental des Hautes-Alpes de Badminton (Comité).

1.4 Un règlement particulier RP, complète ces dispositions vis-à-vis des conditions locales d'organisation.

1.5 La CoDéAd est responsable devant le Conseil d'Administration (CA) du comité qui statue.

2) Candidature à l'accueil du CDV :

2.1 L'organisation d'un CDV est déléguée à un club ou un groupement de clubs, ci-après désigné comme "organisateur".

Le club candidat à l'organisation d'un CDV doit déposer sa candidature auprès de la CoDéAd

2.2 La CoDéAd s'occupe de la demande d'autorisation sur Poona **et de la mise en ligne sur Badiste**. Les inscriptions se font selon les informations communiquées par l'organisateur via le RP. A défaut de **JA, la compétition pourra se faire en Promobad**.

L'organisateur doit se munir, pour le jour de la compétition, d'un ordinateur et d'une imprimante afin de gérer la compétition à l'aide du fichier issu du logiciel BadPlus fourni par le SOC/JA.

L'organisateur accueillant le CDV doit assurer la tenue de la table de marque (par des SOC) et prévoir une buvette.

Le montant des droits d'inscription reversé à l'organisateur par le Comité sera de **6 €/joueur**, une fois que tous les clubs participants auront eux-mêmes acquittés leurs propres inscriptions au Comité ([article 3.3](#)).

Si JA, les frais du Juge-Arbitre et les récompenses sont à la charge du club qui accueille l'étape. Les frais du Juge-Arbitre (**à hauteur de 55€ maxi/jour + remboursement du déplacement uniquement pour les JA du 05**) seront remboursés à l'organisateur sur feuille de remboursement (facture du JA jointe).

2.3 Seuls peuvent être admis à participer au CDV les joueurs licenciés, le jour de la date limite d'inscription, au sein des clubs du Comité et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates auxquelles se déroule l'étape.

La CoDéAd peut inviter les licenciés des clubs des Alpes de Haute Provence (Comité 04), en fonction des places restantes (priorité aux clubs du 05) ainsi que des joueurs invités hors départements.

2.4 Il n'y a pas de qualification pour accéder à un CDV. Un **joueur "non-compétiteur" (NC)** ou classé peut être inscrit.

3) Modalités d'inscription :

3.1 Dans ce qui suit, "J" représente le jour du CDV. Le rétro planning prévisionnel est le suivant :

- J-7 : Date limite des inscriptions (désistement sans justificatif)
- J-6 : Date du Tirage Au Sort et prise en compte du CPPH d'après BadPlus ;
- J-2 : Envoi aux Clubs des convocations.

3.2 Un joueur doit être inscrit **sur Badiste par lui-même ou par son club mais sous la responsabilité de ce dernier.**

3.3 Le montant des droits d'inscription est fixé, par le conseil d'administration du Comité, à **12€**, quel que soit le nombre de tableaux.

Les droits d'inscription seront facturés par le Comité et seront à verser à ce dernier par le club concerné après le CDV et au vu des tableaux définitifs. Passé la date limite de "désistement sans justificatif", les droits d'inscription resteront acquis au Comité pour tout désistement sans motif valable et dûment justifié.

3.4 Les inscriptions seront réalisées **UNIQUEMENT** au moyen du site internet **Badiste**. Les feuilles d'inscriptions issues du site **Badiste** sont à envoyer par chacun des clubs **AU CLUB ORGANISANT LE CIRCUIT**.

3.5 Les disciplines (doubles et mixtes) dans lesquelles peut s'inscrire un joueur sont mentionnées sur le site **Badiste**. Tous les joueurs doivent s'inscrire dans leur classement/CPPH pour tous les tableaux.

3.6 Aucune inscription ne sera retenue pour les clubs qui ne seront pas en règle du solde de tout compte financier avec le Comité à la date limite d'inscription.

3.7 Les inscriptions pourront être limitées selon le nombre de terrains disponibles. Dans chaque classement/CPPH, la priorité est établie suivant le classement par point hebdomadaire (CPPH) conformément à l'article 3.1.

3.8 Les **joueurs des clubs** dont les inscriptions ne pourraient être retenues seront prévenus.

4) Tableaux :

4.0 Pour chaque série de classement/CPPH et chaque discipline, à partir de 10 joueurs inscrits, il pourra y avoir 2 niveaux de jeu : TOP A et TOP B. Jusqu'à 9 joueurs, il n'y aura qu'un seul tableau constitué : le tableau TOP A.

4.1 Si le tableau TOP B est établi, la répartition des joueurs est faite au CPPH : ceux ayant le CPPH le plus élevé au moment du tirage au sort seront inscrits en TOP A ; les autres joueurs seront dans le tableau TOP B.

4.2 En cas d'égalité au CPPH, c'est la CoDéAd qui prendra la décision pour l'affectation TOP A ou B puis, si besoin, l'âge des joueurs (le plus jeune sera mis en TOP A).

4.3 Le tableau TOP B ne peut se faire que sur décision du juge-arbitre **ou SOC (pour les Promobad)** en concertation avec la CoDéAd.

4.4 Sur chaque étape, les têtes de séries et têtes de poules sont positionnées en fonction du CPPH conformément à l'article 3.1.

4.5 Le CDV se déroule sous la forme d'une phase qualificative en poule de 3 ou 4 (voire 5 en cas de poule unique) avec, si possible, deux qualifiés par poule puis un tableau en élimination directe. Durant la phase qualificative, les poules de 4 seront privilégiées si le nombre de terrains le permet et si le nombre de matchs susceptibles d'être joués par un jeune n'excède pas 8 matchs.

4.6 Les sorties de poules se feront par tirage au sort informatisé sur BadPlus selon les modalités définies dans le Règlement Général des Compétitions (RGC).

La séparation par provenance est appliquée en l'adaptant selon le nombre de poules au moment de la distribution des joueurs dans les poules.

En cas de problème informatique reconnu, un tirage manuel pourra être effectué.

5) Organisation d'un CDV :

6.1 Les documents suivants devront être affichés dans la salle de la compétition :

- le présent règlement ;
- le règlement particulier ;
- les codes de conduite fédéral des joueurs et entraîneurs ;
- la circulaire fédérale sur les tenues vestimentaires ;
- les tableaux mis à jour à l'issue de chacun des tours de poules ainsi à l'issue de chacun des tours des sorties de poules.

6.2 Le CDV a lieu sur une journée, le dimanche (DD, DH et DM).

6.3 Le juge-arbitre principal/SOC veillera, autant que possible, à limiter le temps d'attente des joueurs pour chaque série de classement/CPPH.

6.4 Une trousse de secours / un dispositif de premier secours contenant tout ce qui est nécessaire pour donner les premiers soins doit être disponible dans les gymnases durant la journée de compétition.

6.5 La possibilité de contacter le service médical d'urgence doit être assuré à tout moment ; l'organisateur a la responsabilité de prévenir ces services.

6.6 A l'issue de la compétition, le juge-arbitre principal/SOC/ CoDéAd doit importer dans Poona les résultats de la compétition.

6.7 Le juge-arbitre principal/SOC doit, dans un délai de quatre jours, envoyer le fichier BadPlus et son rapport accompagnés des éventuels justificatifs d'absence :

- à la Commission Régionale d'Arbitrage (CRA) ;
- au secrétariat de la Ligue ;
- au Comité.

6.8 La remise **officielle** des récompenses **aura lieu après le dernier match de la journée si le RP de l'étape en question ne mentionne pas autre chose**. Aucune récompense ne sera donnée avant la remise officielle **sauf en cas de retard d'horaire de fin du CDV vis-à-vis de l'horaire de l'échéancier affiché**. Seuls les joueurs présents lors de cette cérémonie recevront leur récompense.

6) Arbitrage :

7.1 Le JA/SOC ainsi que les arbitres officiant sur la compétition sont **choisis par l'organisateur**.

7.2 L'arbitrage peut être également réalisé par des jeunes arbitres et/ou des jeunes officiels UNSS, licenciés à la fédération.

7.3 Sauf demande particulière auprès du juge-arbitre principal/SOC, tous les matchs se jouent en auto-arbitrage.

7) Volants :

8.1 Tous les matchs se jouent avec des volants plumes.

8.2 Si la nature d'un désaccord est sur le classement fédéral d'un volant ou son état, une boîte du volant officiel devra être achetée (au partage des joueurs) et utilisée par les joueurs d'un même match.

8) Respect de la discipline :

8.1 Le CDV se déroule dans le respect des règlements fédéraux.

8.2 La CoDéAd reçoit en première instance sur toute requête des clubs ou joueurs concernant le CDV, qu'elle transmettra si nécessaire à la commission (réclamations et litiges ou discipline) de la ligue PACA.

8.3 Les clubs concernés peuvent porter réclamation dans les sept jours suivant la compétition auprès de la CoDéAd. Ils ont la possibilité de faire appel des décisions de la CoDéAd comme décrit dans le règlement d'examen des réclamations et litiges de la fédération.

10) Tenues :

10.1 Les joueurs devront obligatoirement porter une tenue de badminton correcte. On entend par "tenue de badminton" une tenue de sport, à l'exclusion de tout vêtement qui soit spécifique à des sports autres que les sports de raquettes (voir la circulaire fédérale sur les tenues vestimentaires).

Pour rappel, les maillots de bain, d'athlétisme, de basket, de rugby, les cuissards de cycliste, les collants de danse, les vêtements de sports nautiques sont interdits. Les bermudas et caleçons ne sont pas considérés comme étant des tenues de sport, et sont donc interdits.

Le port d'un pantalon de survêtement ne pouvant être autorisé que dans des cas particuliers, à la demande motivée du joueur ou lorsque les conditions de température dans la salle le rendent nécessaire.

La décision du juge-arbitre principal **ou SOC (pour les Promobad)** est sans appel.

11) Adoption du règlement :

11.1 **Toute participation implique l'adoption du présent règlement dans la totalité de ses articles.**

La CoDéAd remercie par avance tous les participant(e)s qui, en observant ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite de ce CDV pour la satisfaction de tous.

Le Juge Arbitre principal **ou SOC (pour les Promobad)** a le droit de disqualifier tout joueur qui ne respecte pas un des chapitres du présent règlement.